



Réseau International de Forêts Modèles

Paysages • Partenariats • Durabilité

Guide de création d'une forêt modèle

www.rifm.net

La Trousse d'outils pour la création d'une Forêt Modèle est une compilation de guides, de cadres et d'autres documents qui peuvent servir à la création et à l'exploitation des Forêts Modèles, en renforcer les capacités organisationnelles et en améliorer la prestation des programmes. La trousse d'outils est divisée en modules (ou sections), ce qui permet de consulter rapidement l'information qu'elle contient. Pour l'instant, les modules suivants sont disponibles :

- Guide de création d'une Forêt Modèle
- Cadre de travail pour la planification stratégique d'une Forêt Modèle
- Cadre de travail pour la planification des tâches annuelles d'une Forêt Modèle
- Guide sur la gouvernance des Forêts Modèles
- Lignes directrices pour rendre compte des contributions directes ou en nature

Secrétariat du Réseau international de Forêts Modèles
Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts

580, rue Booth
Ottawa (Ontario) CANADA k1A 0E4
Tél. : +1-613-947-9020
Télec. : +1-613-947-9397
Courriel : rifm@nrcan.gc.ca
Site Web : www.rifm.net

© 2008

Les Forêts Modèles peuvent reproduire et diffuser le présent guide, en tout ou en partie, à des fins non commerciales.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1.	À PROPOS DU GUIDE	1
PARTIE 2.	FORÊTS MODÈLES	2
2.1	Qu'est-ce qu'une Forêt Modèle ?	2
2.2	Les principes des Forêts Modèles	3
2.3	Quels sont les objectifs visés par les Forêts Modèles ?	11
2.4	Mettre sur pied une Forêt Modèle	17
PARTIE 3.	LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE FORÊTS MODÈLES	22
3.1	Le Réseau international de Forêts Modèles (RIFM)	22
3.2	Le secrétariat du RIFM (SRIFM)	24
3.3	Se joindre au RIFM	26
APPENDIXES		28
	Appendix I: Personnes-ressources clés	28
	Appendix II: Questions clés pour l'évaluation d'une Forêt Modèle.	29
LIST OF FIGURES		
	Figure 1: Definition of a Model Forest	2
	Figure 2: Model Forest Principles	4

Le Guide création d'une Forêt Modèle fait partie d'une trousse d'outils conçue pour aider les organisations et les personnes qui veulent créer une Forêt Modèle et se joindre au Réseau international de Forêts Modèles (RIFM). Le guide présente une définition des Forêts Modèles, en décrit le processus de création et fournit de l'information sur le RIFM et comment s'y joindre.

Le guide a été conçu à l'intention :

- des groupes d'intervenants qui désirent mettre une Forêt Modèle sur pied
- des nouveaux partenaires des Forêts Modèles existantes
- des personnes qui s'intéressent au concept, aux principes et aux caractéristiques des Forêts Modèles

La Trousse d'outils pour la création d'une Forêt Modèle est une compilation de guides, de cadres et d'autres documents qui peuvent servir à la création et à l'exploitation des Forêts Modèles, en renforcer les capacités organisationnelles et en améliorer la prestation des programmes. La trousse d'outils est divisée en modules (ou sections), ce qui permet de consulter rapidement l'information qu'elle contient. Pour l'instant, les modules suivants sont disponibles :

- Guide de création d'une Forêt Modèle
- Cadre de travail pour la planification stratégique d'une Forêt Modèle
- Cadre de travail pour la planification des tâches annuelles d'une Forêt Modèle
- Guide sur la gouvernance des Forêts Modèles
- Lignes directrices pour rendre compte des contributions directes ou en nature

2.1 Qu'est-ce qu'une Forêt Modèle?

Le terme « Forêt Modèle » a été utilisé pour la première fois en 1991 dans le cadre d'un programme novateur du gouvernement du Canada. Le programme visait la création de grands partenariats à l'intérieur de vastes terres forestières afin de mettre en pratique les politiques en matière de gestion forestière durable. L'objectif était de faire de ces forêts des modèles dont les autres pourraient tirer des leçons afin de progresser vers leurs propres objectifs en matière de durabilité.

Les Forêts Modèles sont à la fois une région géographique et une approche collaborative de gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles. L'approche des Forêts Modèles s'intéresse tant aux personnes qui veillent à la durabilité des forêts, aux effets qu'elles ont sur leurs ressources et leur développement humain qu'aux arbres et aux produits forestiers qui s'y trouvent.

La définition officielle de « Forêt Modèle » est la suivante :

Un processus collaboratif où des personnes et des groupes qui prônent une variété de valeurs, travaillent ensemble afin de concrétiser leur vision de développement durable des terres où la forêt occupe une place importante (se reporter à la figure 1).

A Model Forest is as much about the people who sustain themselves from the forest, the effects they have on its resources, and their human development as it is about trees and forest products.

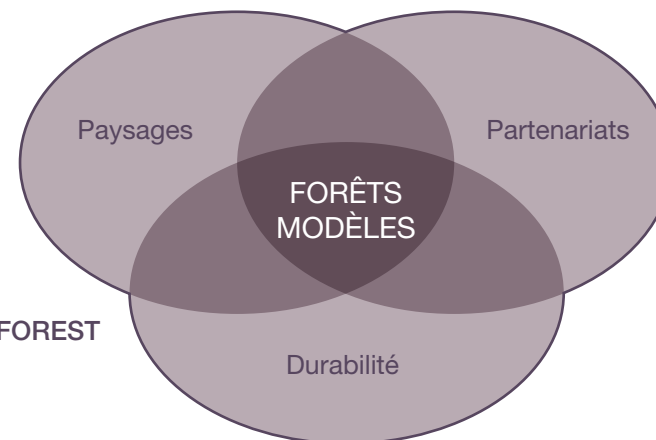


FIGURE 1: DEFINITION OF A MODEL FOREST

2.2 Les principes des Forêts Modèles

Il n'y a pas deux Forêts Modèles identiques. Elles s'appuient sur les mêmes principes et visent les mêmes buts, mais leurs caractéristiques culturelles, géographiques, politiques et autres les rendent toutes uniques. Leurs activités et leurs méthodes reflètent donc cette diversité. Ainsi, certaines Forêts Modèles accordent une très haute importance à la biodiversité, tandis que d'autres s'intéressent davantage à la diversification économique.

Ce qu'il faut retenir, c'est que chaque Forêt Modèle adopte une approche pertinente, inclusive, solide d'un point de vue technique et réalisable qui tient compte de sa situation particulière et des lois et des coutumes auxquelles elle est assujettie. Les forêts modèle y parviennent en adhérant aux six principes fondamentaux suivants :

A Model Forest is a fully working landscape of forests, farms, protected areas, rivers and towns.

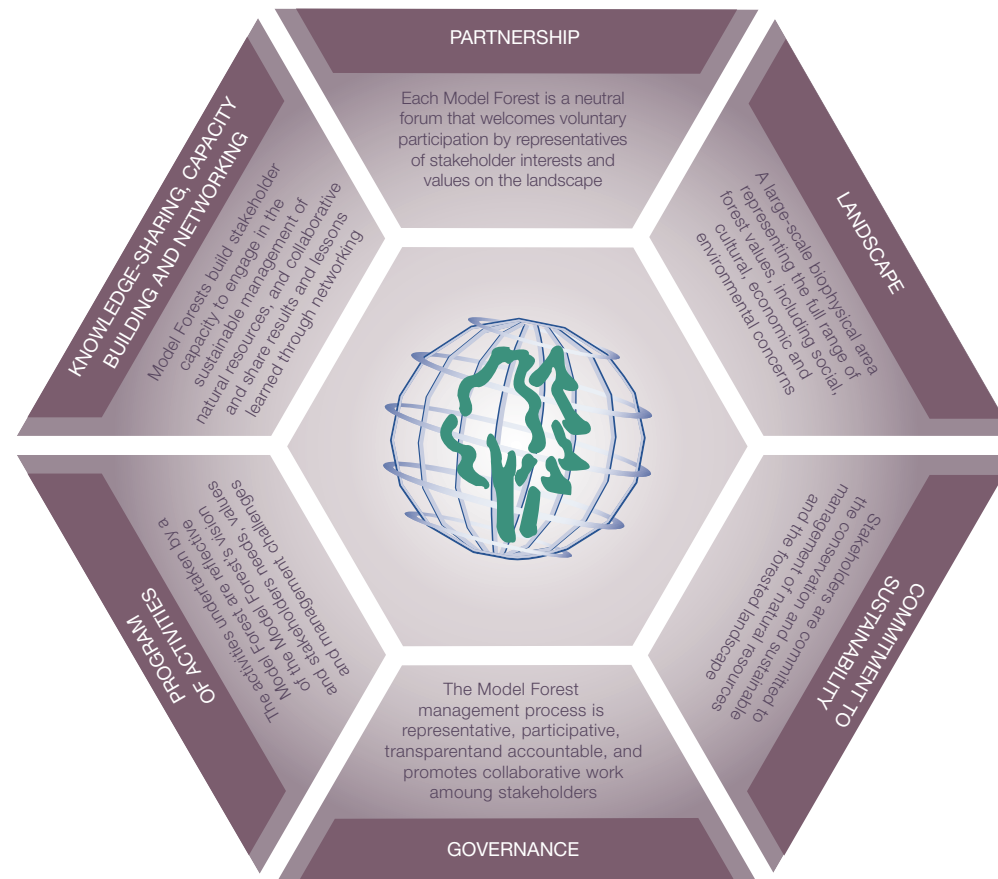
1. Paysage
2. Partenariat
3. Engagement pour la durabilité
4. Gouvernance
5. Programme des activités
6. Partage des connaissances, renforcement des capacités et réseautage

Ces six principes et les caractéristiques qui s'y rattachent (se reporter à la figure et au tableau 2) sont un point de départ pour la création et l'entretien d'une Forêt Modèle. Lorsqu'on met sur pied une Forêt Modèle, on peut l'évaluer en comparant sa structure et ses activités à ces six principes (se reporter à l'annexe II pour obtenir une liste des questions d'évaluation).

Ces principes ont les effets suivants, peu importe l'écosystème et le mode de tenure :

- Faciliter les expériences en développement durable
- Assurer la cohésion de l'ensemble du programme
- Créer un lien clair entre les applications à l'échelle du paysage et les questions relatives aux politiques nationales et internationales
- Aider chaque Forêt Modèle à conserver son orientation conceptuelle et l'intégrité de ses programmes pendant toute la durée de sa création
- S'assurer que chaque Forêt Modèle a l'autonomie nécessaire pour mettre au point une approche qui tienne compte des priorités locales
- Jeter les bases de réseaux aux échelles locale, nationale, régionale et internationale

FIGURE 2 : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FORÊTS MODÈLES



PAYSAGE

Une Forêt Modèle est un grand territoire géographique, ou un paysage, d'une valeur importante d'un point de vue environnemental, culturel, social et économique. Pour ce qui est de ses frontières, bien qu'une Forêt Modèle puisse correspondre à une unité administrative existante, elle couvre habituellement une série d'unités administratives. Certaines Forêts Modèles sont délimitées par une limite écologique, comme un bassin hydrographique.

Une Forêt Modèle doit être suffisamment vaste pour se prêter aux utilisations et aux valeurs de la région environnante. Elle doit aussi avoir une superficie appropriée pour la région ou le pays où elle est établie. La plupart des Forêts Modèles ont une superficie de moins d'un million d'hectares. Bon nombre d'entre elles se situent entre 300 000 et 500 000 hectares. Avec ses 87 536 hectares, la Forêt Modèle du bassin hydrographique d'Ulot est une des plus petites qui soient. Certaines Forêts Modèles couvrent un territoire de plusieurs millions d'hectares. Le tableau 1 (ci-dessous) indique la superficie de certaines Forêts Modèles, de même que leurs propriétaires, leur végétation et leur utilisation.

TABLE 1: OVERVIEW OF CHARACTERISTICS OF SELECTED MODEL FORESTS

MODEL FOREST Country	ARAUCARIAS DEL ALTO MALLECO Chile	FOOTHILLS Canada
JOINED IMFN	2002	1993
AREA	400 000 ha	2 756 692 ha
LAND OWNERSHIP	<ul style="list-style-type: none"> • Park and national reservation, 17.2% • Private lands (indigenous), 29.0% Provincial areas, 7.0% Private lands (non-indigenous), 46.8% 	<ul style="list-style-type: none"> • Forest management agreement, 36.0% • Provincial management units, 4.0% • National Park, 40.7% • Provincial protected areas, 19.3%
LAND COVER AND USE	<ul style="list-style-type: none"> • Agricultural land, 6.6% • Grasslands and shrubs, 29.2% • Native forests, 48.5% • Plantations, 0.9% • Mixed forests, 0.1% • Wetlands, 0.7% • Areas devoid of vegetation, 4.9% • Snow and glaciers, 8.5% • Water bodies, 0.6% 	<ul style="list-style-type: none"> • Alpine Natural Sub-region, 25.1% • Subalpine Natural Sub-region, 36.9% • Montane Natural Sub-region, 4.8% • Upper Foothills Natural Sub-region, 21.7% • Lower Foothills Natural Sub-region, 11.5%
NO. OF STAKEHOLDERS	22 stakeholder groups	
TYPES OF STAKEHOLDERS	<ul style="list-style-type: none"> • National government • Communities & municipalities • Indigenous peoples • NGOs • Private sector (farming) • Private sector (forestry) • Conservationists • Religious groups 	<ul style="list-style-type: none"> • National govt agencies • Provincial govt agencies • Private sector (forestry) • Private sector (mining/oil & gas) • Indigenous peoples • Municipalities & communities • NGOs • Academia/research institutions
GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Board of Directors (25 persons) • Various committees/working groups • Dedicated staff • Financial administration through national foundation 	<ul style="list-style-type: none"> • Board of Directors (19 persons) • Various teams committees • Legally registered not-for-profit organization • Dedicated staff
BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> • pesos 252,545,790 • USD 470,330 	<ul style="list-style-type: none"> • CAD 2,626,920 • USD 2,320,805
WEB SITE	www.bosquemodelomalleco.cl	www.foothillsresearchinstitute.ca

GASSINSKI Russia	DJA ET MPOMO Cameroon	ULOT WATERSHED Philippines
1994	2005	2000
400 000 ha	700 000 ha	87 536 ha
<ul style="list-style-type: none"> • Forest of Federal Government, 56.0% • National Park, 44.0% 	<ul style="list-style-type: none"> • Government owned forests, 75.0% • Community forests, 25.0% 	<ul style="list-style-type: none"> • Private lands, 22.0% • Community Based Forest Management Agreements, 6.0% • Mineral Production Sharing Agreement, 8.0% • Natural Park, 64.0%
<ul style="list-style-type: none"> • Agricultural land, 0.1% • Grasslands and shrubs, 6.2% • Native forests, 6.1% • Plantations, 0.4% • Mixed forests, 64.7% • Wetlands, 22.5% • Areas devoid of vegetation, 0.01% • Water bodies, 2.0% 	<ul style="list-style-type: none"> • Agricultural lands, 10.0% • Forest management units, 40.0% • Community Forests, 15.0% • Protected areas, 23.0% • Mining, 10.0% • Municipal forests, 2.0% 	<ul style="list-style-type: none"> • Bare/Crop/Grassland, 6.0% • Brushland/Coconuts, 48.0% • Built-up areas/Roads, 0.5% • Water Bodies, 1.0% • Fishpond, 0.4% • Forest/Mangroves, 44.0% • Swamp/Wetlands, 0.1%
28 stakeholder groups		33 stakeholder groups
<ul style="list-style-type: none"> • State government • Indigenous peoples • Academia/research institutions • Private Sector (forestry) • NGOs • Schools • Conservationists • Consumer groups 	<ul style="list-style-type: none"> • National government • Communities & municipalities • Indigenous peoples • NGOs • Private sector (mining) • Private sector (forestry) • Conservationists • Religious groups 	<ul style="list-style-type: none"> • National govt agencies • Local government units • Communities • NGOs • People's Organizations • Cooperatives • Philippine Army • Academia
<ul style="list-style-type: none"> • Council of Partners • Partners' meeting • Technical Council • Coordination group 	<ul style="list-style-type: none"> • General Assembly (all actor-groups) • Board of Trustees (15 members) • Executive Board • Stakeholders Platforms (simple & complex) • Legally registered as an Association 	<ul style="list-style-type: none"> • Board of Directors (15 persons) • Various committees/working groups • Legally registered as a Federation • Staffing provided by Government
<ul style="list-style-type: none"> • RUB 1,815,493 • USD 67,380 	<ul style="list-style-type: none"> • USD 100,000 	<ul style="list-style-type: none"> • Php 8,413,840 • USD 167,845
www.gassi.khv.ru		

Pour gérer un paysage forestier avec succès, il faut surmonter différents problèmes qui vont des questions locales aux questions qui relèvent de plusieurs autorités. Les frontières administratives qui déterminent normalement la gestion des ressources naturelles ne suffisent pas à trancher ces questions, particulièrement celles à grande échelle.

Les partenariats sur lesquels sont fondées les Forêts Modèles sont ouverts, transparents et responsables.

PARTENARIAT

Une Forêt Modèle a un partenariat inclusif, transparent et dynamique. Les personnes qui s'intéressent aux ressources naturelles de leur région lancent un processus qui vise à déterminer les priorités et les objectifs en matière de durabilité, puis elles travaillent ensemble dans ce sens.

Les partenariats sont un élément essentiel du concept des Forêts Modèles. Les partenariats durables et sérieux ont plusieurs avantages. Ils facilitent l'échange d'information, contribuent au développement des compétences et des connaissances des personnes concernées et améliorent la prise de décisions de leurs membres grâce au consensus.

Les partenaires et les intervenants d'une Forêt Modèle sont des personnes, des groupes et des établissements qui s'intéressent aux décisions relatives à la gestion des ressources forestières et aux programmes prioritaires de la Forêt Modèle, ou qui sont touchés ou encore ont une influence positive ou négative sur celles-ci. La participation est volontaire et elle n'a aucune incidence sur la tenure ou l'administration des ressources naturelles. Bien qu'un partenariat de Forêt Modèle n'ait habituellement pas de pouvoir décisionnel sur le paysage, il compte dans ses rangs les personnes ou les autorités responsables de la tenure.

Les intervenants qui choisissent de se joindre à une Forêt Modèle le font parce qu'ils désirent explorer de nouvelles manières de gérer les ressources naturelles. Leur participation témoigne de leur volonté d'examiner des approches novatrices. Les grands partenariats qu'ils forment sont de puissants outils qui permettent de mettre en pratique les politiques en matière de durabilité et d'élaborer des politiques à partir des pratiques sur le terrain.

Le partenariat d'une Forêt Modèle doit comprendre les utilisateurs et les gestionnaires clés, ainsi que d'autres intervenants de la région. Voici quelques exemples d'intervenants régionaux :

- Industrie
- Groupes communautaires
- Autochtones
- Organismes gouvernementaux
- Organisations non gouvernementales
- Établissements d'enseignement et de recherche
- Parcs nationaux
- Propriétaires fonciers

Dans de nombreuses Forêts Modèles, on désigne les intervenants qui collaborent volontairement afin d'en arriver à une vision commune pour leur Forêt Modèle et de se pencher sur les questions d'intérêt commun comme ils sont considérés des « partenaires »

Bien que le concept des Forêts Modèles soit simple en théorie, il peut se révéler complexe dans la pratique. Les Forêts Modèles sont souvent mises sur pied lorsque des intérêts conflictuels pèsent sur un territoire ou que ce dernier fait l'objet de pratiques non durables. Un partenariat peut inclure des intervenants qui ne travaillent pas habituellement ensemble ou qui ne sont pas d'accord. S'il veut profiter d'une participation et d'une expertise locales utiles, le partenariat doit reconnaître que ses différents points de vue ont des éléments en commun et un poids dans le processus décisionnel.

Le tableau 1 illustre la diversité des intervenants qui participent à différents projets de Forêts Modèles.

DURABILITÉ

Un partenariat de Forêt Modèle cherche des façons concrètes d'atteindre un développement durable qui passeront du terrain au niveau politique. Les intervenants élaborent, éprouvent et partagent continuellement des solutions novatrices pour surmonter les obstacles au développement durable.

Les objectifs et le programme de travail d'une Forêt Modèle témoignent d'un désir de durabilité. Le partenariat applique et montre des pratiques de gestion des ressources naturelles qui sont écologiques, acceptables pour la société et viables d'un point de vue économique.

Les termes « gestion durable des forêts » et « gestion durable des paysages forestiers » se rapportent à des concepts similaires. Les deux termes couvrent tout un éventail de valeurs sociales, économiques et écologiques. Un Forêt Modèle peut employer le terme ou le concept qui convient le mieux à sa situation géographique, à ses objectifs locaux et nationaux, et aux buts poursuivis par ses intervenants. Peu importe le terme employé, le principe de durabilité demeure essentiel et doit être compris et accepté par l'ensemble des intervenants.

Une Forêt Modèle reçoit le soutien des gouvernements local, régional et national qui ont autorité sur le territoire concerné. Elle reçoit également le soutien de propriétaires fonciers et d'autres représentants de la collectivité qui participent activement à la gestion de la forêt et des ressources naturelles. S'il y a lieu, les activités d'une Forêt Modèle doivent s'inscrire dans un plan forestier national ou régional.

GOVERNANCE

Une Forêt Modèle est représentative, participative, transparente et responsable, et elle favorise la collaboration entre ses intervenants. Sa structure de gouvernance devrait inciter tous les intervenants à participer équitablement et efficacement aux activités suivantes :

- Définir une vision d'avenir pour la Forêt Modèle
- Discuter des obstacles et des façons de matérialiser cette vision
- Élaborer un programme d'activités qui contribue à l'accomplissement de la cette vision commune

Puisque les Forêts Modèles n'ont aucune autorité juridique sur leur territoire, les détenteurs de tenures forestières et les gouvernements jouent un rôle important à chacune de ces étapes. Leur soutien est nécessaire afin que le partenariat élabore un plan d'action.

Les Forêts Modèles et leurs activités sont gouvernées et administrées selon les normes du pays et de la région où elles se trouvent. Au Canada, par exemple, le partenariat d'une Forêt Modèle prend habituellement la forme d'une association sans but lucratif légalement constituée. Les Forêts Modèles ont habituellement quatre niveaux de gouvernance. Toutefois, bien qu'elle soit répandue, cette organisation n'est qu'une des nombreuses manières de structurer les activités d'un partenariat.

- **Organe directeur** — Se réunit régulièrement, supervise le personnel, assure la direction et autorise les mesures stratégiques, approuve les budgets, prend des décisions de façon autonome ou à la recommandation de la direction. La responsabilité finale de la gestion et du rendement de la Forêt Modèle repose sur ce groupe.
- **Comité de partenariat ou des intervenants** — Un groupe de représentants de tous les intervenants responsables de la supervision du programme et de la mise en oeuvre des plans annuels. Le comité élit un président et un conseil d'administration parmi ses membres. Dans certaines Forêts Modèles, l'organe directeur et le comité des intervenants sont un seul et même groupe.
- **Comités consultatifs et techniques** — Ces comités offrent des conseils et de l'orientation au groupe de la Forêt Modèle. Le nombre, la composition et le degré d'activité des comités techniques varient en fonction des besoins. Certains comités peuvent être formés pour un projet particulier et être dissous par la suite. D'ordinaire, on retrouve au moins un comité technique permanent qui joue un rôle consultatif.
- **Personnel** — Veille à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets. Un membre du personnel rend régulièrement compte des activités à l'organe directeur. Le personnel permanent comprend habituellement un gestionnaire de projet, un agent de communication ou un agent technique et un employé de soutien administratif. Le nombre d'employés varie de façon importante d'une Forêt Modèle à l'autre. Le personnel peut être rémunéré par le gouvernement hôte, un organisme partenaire, un organisme donateur ou une combinaison des trois.

Pour en savoir plus sur les structures de gouvernance, veuillez consulter le Guide sur la gouvernance des Forêts Modèles.

PROGRAMME DES ACTIVITÉS

Le programme des activités d'une Forêt Modèle reflète les valeurs, les besoins et les enjeux administratifs aux échelles communautaire, régionale et nationale. Il reflète les différentes valeurs que les intervenants attribuent au paysage, tout en tenant compte des besoins de l'ensemble de la collectivité. Outre les produits forestiers traditionnels, les valeurs peuvent inclure la nourriture, les médicaments, les loisirs, les habitats aquatiques et fauniques, la qualité et la quantité de l'eau, la conservation des sols, la beauté et la biodiversité.

Le programme d'activités d'une Forêt Modèle:

- Augmente les connaissances
- Évalue les conséquences
- Élabore et éprouve de nouvelles méthodes de gestion durable des paysages forestiers et ressources naturelles

Les projets et les activités d'une Forêt Modèle se classent habituellement dans quelques catégories différentes, dont :

- la mise sur pied et le maintien du partenariat (ce qui comprend la résolution des conflits)
- la recherche appliquée
- la durabilité des collectivités et l'amélioration des moyens de subsistance
- les communications, la sensibilisation du public et le transfert des connaissances
- le renforcement des capacités
- le réseautage
- la surveillance et l'évaluation
- la gestion et l'administration

La section 2.3 ci-dessous explore ces éléments de programme plus en détail.

PARTAGE DES CONNAISSANCES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET RÉSEAUTAGE

Les Forêts Modèles s'appuient sur le principe selon lequel le partage de connaissances est bénéfique pour l'ensemble des participants. Le réseautage, particulièrement à l'échelle locale, renforce le partenariat d'une Forêt Modèle et le rend plus efficace en apportant des changements positifs pour le paysage. L'expérience nous a logiquement démontré que, lorsqu'on fait appel à l'expertise locale, les résultats collectifs dépassent les réalisations personnelles des intervenants. Le même principe s'applique au réseautage national ou international.

De nombreuses Forêts Modèles entreprennent des activités qui renforcent la capacité de la population locale, qui n'a souvent pas accès à la gestion et à la planification des ressources, à participer à la gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles. Par exemple, les Forêts Modèles permettent aux intérêts urbains d'être représentés et d'avoir une incidence sur les processus relatifs au développement durable. Les Forêts Modèles mettent souvent au point des outils économiques qui permettent aux collectivités de considérer les facteurs sociaux, environnementaux et économiques dans leur prise de décision.

Les Forêts Modèles partagent leurs expériences, leurs réussites et les leçons qu'elles ont apprises sur des aspects cruciaux du développement durable. Ce partage se fait de façon locale, régionale, nationale et mondiale.

2.3 Quels sont les objectifs visés par les Forêts Modèles?

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, les activités d'une Forêt Modèle sont habituellement classées en quelques catégories. Les exemples qui suivent ont été tirés de Forêts Modèles existantes. Veuillez noter que les Forêts Modèles n'entreprennent pas toutes ces activités. Elles n'entreprennent pas non plus forcément des activités dans toutes les catégories de programme.

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN D'UN PARTENARIAT

Le développement et le maintien des partenariats au moyen d'une expansion ou d'un renforcement des capacités institutionnelles constitue une activité importante pour les Forêts Modèles. Au minimum, la tenue régulière de réunions contribue à solidifier le partenariat d'une Forêt Modèle. Il est toutefois important d'organiser des ateliers de renforcement des capacités et des séances de formation, particulièrement pour les personnes qui n'ont pas l'habitude d'évoluer dans un forum ouvert et fondé sur le consensus. Les gestionnaires des Forêts Modèles sont responsables de la communication au sein du partenariat et du maintien de ce dernier.

Le partenariat d'une Forêt Modèle élabore, met en oeuvre, mesure et surveille un ensemble de projets qui reflètent ses besoins et ses attentes.

Étant donné que les Forêts Modèles sont des initiatives à long terme, il est important de stimuler l'intérêt et la contribution des intervenants. Il faut pour cela de la vision, de la patience et le soutien constant et public des défenseurs de la Forêt Modèle. L'expérience nous montre que trois facteurs cruciaux contribuent à augmenter l'intérêt et la participation des intervenants :

- Le réseautage entre les professionnels et les Forêts Modèles
- Les projets de collaboration
- La participation au dialogue international sur les politiques de développement durable

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET PRATIQUES EXEMPLAIRES

Les Forêts Modèles mettent habituellement davantage l'accent sur la mise en pratique des résultats des recherches (recherche appliquée) que sur l'entreprise de nouvelles recherches. Dans le contexte des Forêts Modèles, la recherche appliquée inclut l'établissement et l'application des critères et des indicateurs pour la gestion durable des forêts. Certaines Forêts Modèles effectuent des collectes de données, inventorient leurs ressources et gèrent l'information. Les Forêts Modèles ne participent habituellement pas directement à la gestion des terres et des ressources. Cette responsabilité incombe plutôt aux détenteurs de tenures et aux organismes de gestion. Elles peuvent toutefois aider les intervenants des façons suivantes :

- S'occuper de leurs problèmes de gestion
- Développer des outils pour améliorer la gestion et la prise de décision
- Essayer et éprouver des pratiques novatrices

DÉVELOPPEMENT ET DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUES DURABLES

Hormis quelques exceptions, les partenariats des Forêts Modèles du monde entier accordent une grande valeur à la maximisation des possibilités économiques. Cependant, ils reconnaissent également la nécessité de trouver un équilibre entre les activités économiques et les activités non économiques.

Les activités économiques se diversifient souvent dans des secteurs qui n'ont pas encore été explorés :

- Gestion améliorée des peuplements
- Transformation locale à valeur ajoutée du bois
- Mise au point de produits forestiers autres que le bois
- Gestions des zones de culture des noix
- Écotourisme
- Analyse et développement des marchés
- Programmes de microcrédit pour soutenir les initiatives entrepreneuriales locales.

Les collectivités forestières s'attendent à ce que leurs investissements en gestion durable leur rapportent des dividendes.

COMMUNICATIONS, SENSIBILISATION DU PUBLIC ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Les Forêts Modèles sont supposées sensibiliser le public à leur vision, à leurs objectifs, à leurs activités et à leurs résultats. Les activités de communication et de sensibilisation du public peuvent encourager le public à participer à la gestion durable. Dans de nombreux cas, la sensibilisation du public combinée à d'autres activités, est un autre élément important de l'atteinte d'un objectif. Le partage des réalisations d'une Forêt Modèle avec ses membres et ceux des autres Forêts Modèles est une activité clé.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Les Forêts Modèles mènent différentes activités qui visent à encourager la population locale à participer à la gestion durable. Ces activités incluent des stages, des processus de participation populaire et la mise au point d'outils qui permettent aux collectivités de tenir compte de facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans leur prise de décision.

Dans le passé, les Forêts Modèles offraient des séances de formation sur une variété de sujets, dont :

- la résolution de conflit
- la gestion financière
- la planification stratégique
- la gestion des données
- la communication efficace
- Le traitement à valeur ajoutée des produits du bois et des autres produits forestiers

RÉSEAUTAGE

Chaque Forêt Modèle profite du partage de ses expériences et de celles des autres Forêts Modèles qui ont élaboré des solutions locales aux problèmes relatifs à la durabilité. Ce partage et l'apprentissage qui en découle sont souvent possibles à cause des liens entre les Forêts Modèles.

Les Forêts Modèles peuvent nouer des liens et améliorer leur rendement en échangeant de l'information sur les événements et les progrès relatifs au développement durable à tous les niveaux. En plus de faire partie du Réseau international de Forêts Modèles (RIFM), les Forêts Modèles fonctionnent aussi de façon publique et transparente à l'intérieur de la communauté des professionnels de la gestion des ressources.

Une autre manière d'établir des liens est de participer à des activités de réseautage comme :

- les événements régionaux et à l'échelle du RIFM qui portent sur des thèmes précis (p. ex., la biodiversité, les systèmes d'information géographique, les indicateurs locaux de gestion forestière durable)
- les initiatives de transfert de technologie
- le stockage et l'échange de données sur le Web
- des études de cas et des expériences sur la diversification économique
- le partage des progrès réalisés sur des outils d'aide à la décision
- des échanges techniques et spécialisés entre Forêts Modèles

Le RIFM a mis sur pied son comité de réseautage dans le but de proposer des activités de réseautage et d'encourager le partage d'information entre les Forêts Modèles. De plus, le Forum mondial du RIFM permet aux représentants des Forêts Modèles du RIFM de se réunir à tous les trois ans.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

Pour être efficace, la planification doit garantir que les résultats attendus par une Forêt Modèle se concrétisent sur le terrain. La surveillance et l'évaluation des résultats permet à une Forêt Modèle de mesurer ses progrès, d'évaluer si ses activités produisent les résultats escomptés et d'apporter les ajustements nécessaires. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le Manuel de l'évaluation et de la surveillance des impacts des Forêts Modèles.

GESTION ET ADMINISTRATION

Une Forêt Modèle doit disposer du budget nécessaire pour maintenir un effectif d'une taille et d'un degré de compétence qui convient à sa taille et à sa complexité. Bien que chaque Forêt Modèle définisse le rôle des membres de son personnel local, les tâches suivantes sont répandues :

- Organisation des réunions (réunions générales et réunions du CA)
- Coordination continue des intervenants
- Gestion de projet et de contrat

- Recrutement et formation du personnel
- Communication locale et dans le cadre du RIFM
- Coordination des rapports techniques et autres (production et diffusion)
- Budget, gestion et contrôle des finances
- Initiatives stratégiques (p. ex., établir de nouveaux partenariats, des projets ou des ententes de financement)

L'ensemble des activités entreprises par une Forêt Modèle et la manière dont elle les assigne reflète les priorités et les besoins locaux, puisque les activités sont fondées sur les choix faits par les intervenants. Les membres d'une Forêt Modèle devraient s'assurer que le programme de travail n'est pas une simple collection d'initiatives individuelles, mais plutôt un ensemble d'initiatives intégrées et s'épaulant mutuellement qui amélioreront la gestion et la planification futures.

Le tableau 2 (ci-dessous) montre certains projets entrepris par des Forêts Modèles. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter le Cadre de travail pour la planification stratégique d'une Forêt Modèle et le Cadre de travail pour la planification des tâches annuelles d'une Forêt Modèle.



Crédit : Atlántida Model Forest, Location: Atlántida Model Forest, Guatemala

TABLE 2: EXAMPLES OF PROGRAM AND PROJECT ACTIVITIES IN SELECTED MODEL FORESTS

ARAUCARIAS DEL ALTO MALLECO Chile	FOOTHILLS Canada	GASSINSKI Russia
<ul style="list-style-type: none"> • Implementation of sustainable cattle proposal for small land owners • Coordinate leadership training program for local community • Carry out needs assessment of local community organizations in the region • Support community-driven projects through a small grants program • Create micro-credit programs that support local entrepreneurship • Carry out regional festivals which celebrate and increase awareness of local biodiversity • Piñon project (seed of the <i>Araucaria araucana</i>) • Increase strategic partnerships, resources and organizational capacity • Implementation of Global Environment Fund proposal. Focal area: soil degradation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fish and watershed research • Foothills stream crossing program • Hardisty Creek restoration project • Natural disturbance program • Grizzly bear research program • Aboriginal involvement • Caribou Landscape Management Association • Foothills Growth and Yield Association • Adaptive forest management / history • Chisholm, Dogrib and Lost Creek post-fire research • Communications and extension • Geographic information systems • Local level indicators for sustainable forest management • Social sciences: economic and social values of the forest 	<ul style="list-style-type: none"> • Strengthening of informational and education campaigns and relations with communities • Monitoring of local level indicators in the Model Forest, including water quality, wildlife species and red-listed plants, changes in forest stock due to fires and harvesting, trends & dynamics in composition and standing wood volume, and social and economic factors • Introduction of sustainable forest management into practice, including analysis of obstacles and opportunities, development of a work plan for the Nanaski Experimental Forest Unit and forest users • Partnership maintenance • Communications and information exchange with the IMFN

DJA ET MPOMO Cameroon	ULOT WATERSHED Philippines
<ul style="list-style-type: none"> • Work with current partners and identify new ones in the development of Model Forests in Cameroon • Define and formalize relationships between the various proponents & supporters of the Model Forests • Facilitate strengthening of Model Forest governance, collaboration, procedures and standards • Build capacity in the Model Forests for strategic planning, negotiation and collaborative work including resource mobilization, project and proposal development and land-use management issues • Collaboratively develop and implement monitoring mechanisms to measure the performance of the Model Forest against its strategic & operational objectives, including the development of local level indicators of sustainability • Support the implementation of a local communications network <p>(note that these represent start-up activities in the development of two Model Forests in the country)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Development of a watershed management plan for the Ulot River watershed • Ecotourism development in selected areas of the model forest • Skills training on coco coir and coco peat processing • Market analysis and development Strengthening of information and education campaign • Partnership development and maintenance • Training on financial management and resource mobilization • Training on project proposal preparation and negotiation skills

2.4 Mettre sur pied une Forêt Modèle

Il n'existe pas de modèle standard pour la mise sur pied d'une Forêt Modèle. La créativité de votre partenariat local, de même que votre situation régionale, culturelle et autre, influenceront sur la forme et la fonction de votre Forêt Modèle. Les six étapes présentées plus haut résument le processus que la plupart des Forêts Modèles ont adopté jusqu'à maintenant.

La mise sur pied de votre Forêt Modèle pourrait prendre deux ans ou plus, bien que cela nécessite habituellement beaucoup moins de temps. Selon le soutien technique disponible dans votre région, les rôles et les responsabilités relatifs à la mise sur pied de la Forêt Modèle seront partagés entre le secrétariat du RIFM et le bureau de réseautage régional et national de votre Forêt Modèle.

Visits are a way of seeing how different Model Forests operate, from management to project delivery.

PROCESSUS GÉNÉRAL POUR LA MISE SUR PIED D'UNE FORÊT MODÈLE

1. Se familiariser avec l'approche
2. Choisir un endroit pour la Forêt Modèle
3. Désigner un groupe initial d'intervenants
4. Organiser des ateliers pour discuter de la mise sur pied de la Forêt Modèle
5. Préparer un plan stratégique pour la Forêt Modèle
6. Lancer le programme

1. SE FAMILIARISER AVEC LE CONCEPT

Depuis la création des premières Forêts Modèles, la documentation sur les expériences des Forêts Modèles ne cesse de s'accroître et devient de plus en plus systématique. Il existe maintenant de nombreuses façons efficaces de se familiariser avec le concept de Forêt Modèle. Il est notamment possible de communiquer avec le secrétariat du RIFM, d'accéder site Web du réseau et des Forêts Modèles régionaux, et de consulter des documents sur les Forêts Modèles, en particulier ceux produits par des Forêts Modèles bien établies.

Le processus de familiarisation avec le concept est habituellement conduit à bon terme par le groupe de personnes à l'origine du projet de Forêt Modèle. Il comprend souvent la visite de Forêts Modèles. L'expérience nous montre que les visites sont très utiles. Elles permettent aux personnes intéressées de voir des exemples concrets d'exploitation des Forêts Modèles, de leur gestion à la réalisation de leurs projets. Elles rendent le concept de Forêt Modèle tangible et montrent ses avantages. Les visites révèlent aussi comment les partenariats fonctionnent, puisqu'elles mettent en évidence les processus de prise de décision, les stratégies d'atteinte de consensus et les méthodes de résolution des conflits.

2. CHOISIR UN ENDROIT POUR LA FORÊT MODÈLE

Une Forêt Modèle est un paysage qui représente une série de valeurs et d'enjeux dans une région géographique donnée. Outre les zones boisées, la plupart des Forêts Modèles englobent des terres agricoles, des rivières, des lacs, des villes (et parfois même de grandes agglomérations), des zones protégées et d'autres éléments géographiques.

C'est le groupe d'intervenants qui fixe les limites de la Forêt Modèle. Les limites sont parfois fixées tôt dans le processus, avant même que le groupe envoie une lettre d'intention au Réseau international de Forêts Modèles en vue de s'y joindre. Les limites sont parfois fixées plus tard dans le processus, parce que le groupe d'intervenants attend des conseils sur le choix de l'endroit.

Vous devriez déterminer les raisons derrière le choix des limites de la Forêt Modèle. Le fait de procéder de la sorte peut vous aider à préciser les valeurs et les enjeux des intervenants.

3. DESIGNER UN GROUPE INITIAL D'INTERVENANTS

Les intervenants d'une Forêt Modèle sont des personnes, des groupes et des établissements qui s'intéressent aux décisions relatives à la gestion des ressources forestières et aux programmes prioritaires de la Forêt Modèle, ou qui sont touchés ou encore ont une influence positive ou négative sur celles-ci. Les intervenants ne doivent pas nécessairement vivre sur le territoire couvert par votre Forêt Modèle. En fait, de nombreuses Forêts Modèles comptent sur la participation d'organisations extérieures, comme des universités et des centres de recherche. De plus, certains intervenants demeurent tout au long de l'existence d'une Forêt Modèle alors que d'autres s'y joignent en fonction des problèmes, des programmes et des besoins.

Dans de nombreuses Forêts Modèles, on désigne les intervenants qui collaborent volontairement afin d'en arriver à une vision commune pour leur Forêt Modèle et de se pencher sur les questions d'intérêt commun comme des « partenaires »

Votre groupe d'intervenants initial peut être petit, mais il s'agrandira probablement avec le temps. Les Forêts Modèles encouragent habituellement la participation de nouveaux intervenants lorsque des lacunes sont détectées relativement aux connaissances, aux problèmes ou à la représentativité. Certaines organisations désirent participer une fois qu'elles en apprennent davantage sur les Forêts Modèles et leurs activités.

4. ORGANISER DES ATELIERS POUR DISCUTER DE LA MISE SUR PIED DE LA FORÊT MODÈLE

Le premier atelier est le moment idéal pour en arriver à une compréhension commune du concept de Forêt Modèle, obtenir l'approbation pour aller de l'avant avec la mise sur pied de la Forêt Modèle et déterminer comment procéder. Les ateliers subséquents peuvent porter sur la préparation du plan stratégique (voir l'étape 5 ci-dessous). Durant ces ateliers, vous pouvez examiner de près les limites possibles, les questions et les obstacles clés, les idées relatives à la vision d'avenir et aux objectifs, et les catégories de programme suggérées. De cette manière, le partenariat peut en arriver à une compréhension finale et à un consensus sur ce qui est proposé, sur la façon dont les plans seront mis en oeuvre, et sur le partage des rôles et des responsabilités.

À long terme, les Forêts Modèles qui font participer leurs intervenants à l'élaboration, à l'examen et au renouvellement de leurs plans stratégiques sont celles qui sont les plus susceptibles de conduire à bon terme leur orientation stratégique.

Le premier atelier est le moment idéal pour en arriver à une compréhension commune du concept de Forêt Modèle, obtenir l'approbation pour aller de l'avant avec la mise sur pied de la Forêt Modèle et déterminer comment procéder. Les ateliers subséquents peuvent porter sur la préparation du plan stratégique (voir l'étape 5 ci-dessous). Durant ces ateliers, vous pouvez examiner de près les limites possibles, les questions et les obstacles clés, les idées relatives à la vision d'avenir et aux objectifs, et les catégories de programme suggérées. De cette manière, le partenariat peut en arriver à une compréhension finale et à un consensus sur ce qui est proposé, sur la façon dont les plans seront mis en oeuvre, et sur le partage des rôles et des responsabilités.

Le nombre d'ateliers et de réunions que vous devrez organiser dépend de différents facteurs :

- Le nombre de besoins, de questions et d'obstacles dont il faut tenir compte
- Le temps disponible pour le processus
- Le degré d'engagement des intervenants à l'égard de la mise sur pied de la Forêt Modèle
- Le degré de compréhension des intervenants relativement au concept de Forêt Modèle et à l'importance de la planification
- Le degré de sensibilisation aux besoins et aux problèmes de chaque intervenant
- Le degré de compréhension des priorités nationales et des conventions internationales
- Le degré d'entente sur les priorités de la Forêt Modèle
- Le niveau de confiance entre les intervenants

Habituellement, plus il y a des intervenants qui participent, plus le processus prend du temps. Il est toutefois important de faire participer tous les intervenants aux travaux de mise sur pied afin de compter sur leur contribution et leur soutien. Il est parfois nécessaire d'adopter des approches différentes en fonction des intervenants afin de s'assurer leur entière participation.

Le plan stratégique établit les priorités des intervenants et indique comment le groupe fonctionnera.

5. PRÉPARER UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LA FORÊT MODÈLE

La préparation du plan stratégique est l'une des étapes clés de la mise sur pied de la Forêt Modèle. Les intervenants doivent se réunir, comprendre le point de vue des autres et atteindre un consensus sur la vision réservée au paysage, les valeurs qu'ils partagent et les mesures qui doivent être prises pour respecter ces valeurs mutuelles. Vous pouvez utiliser ce processus comme un excellent exercice pour le développement de votre partenariat.

Le plan stratégique présente habituellement une description détaillée du partenariat et du territoire de la Forêt Modèle, et précise les objectifs du projet. Durant les premières étapes, le plan stratégique peut prendre la forme d'un plan de mise sur pied de Forêt Modèle, c'est-à-dire un plan qui annonce comment vous entendez procéder relativement aux six principes de la Forêt Modèle et la préparation du plan stratégique pluriannuel.

Le plan stratégique est utile à la Forêt Modèle pour les raisons suivantes :

- Il définit la raison d'être de votre Forêt Modèle et établit une vision commune pour la gestion durable du paysage
- Il présente des objectifs qui correspondent à votre vision et à votre mission, et dont vous avez la capacité de réaliser
- Il présente ces objectifs à tous les intervenants et aux organisations qui s'intéressent à votre projet
- Il contribue à faire naître un sentiment d'appartenance chez les intervenants et leur donne le goût de participer activement à la Forêt Modèle
- Il établit les besoins prioritaires, ce qui vous assure que vos ressources seront utilisées efficacement
- Il donne une idée plus claire du projet aux intervenants
- Il offre un point de référence pour mesurer vos progrès

Il faut prévoir suffisamment de temps pour le processus de planification stratégique. Le processus est généralement dirigé par les membres qui ont pris part au processus de familiarisation décrit plus haut, ainsi que par d'autres experts et intervenants locaux. L'organisation d'un atelier ou d'une série d'ateliers facilite habituellement la planification. Tout au long du processus, il est possible de se tourner vers le secrétariat du Réseau international de Forêts Modèles, le bureau régional et les autres Forêts Modèles pour obtenir de l'assistance.

Nous vous encourageons également à demander l'approbation nationale pour votre Forêt Modèle en vous adressant au gouvernement ou au ministère approprié. Vous pouvez chercher cette approbation à tout moment, mais il est souhaitable de solliciter la participation des ministères nationaux tôt dans le processus. En fait, ces instances sont habituellement des intervenants clés au sein des Forêts Modèles.

Pour en savoir plus sur la préparation du plan stratégique, reportez-vous *Cadre de travail pour la planification stratégique d'une Forêt Modèle*.



Crédit : Patrick Nyemeck Brown, AMFI Secretariat, Location: Dja et Mpomo Model Forest, Cameroon

6. LANCER LE PROGRAMME

Lorsque le plan stratégique est terminé et approuvé par les intervenants, vous pouvez démarrer votre programme de Forêt Modèle. Voici quelques autres plans et stratégies à élaborer à cette étape du projet :

- **Plan de travail annuel** — Présente les activités que vous entreprendrez au cours de l'année et de l'orientation stratégique de votre Forêt Modèle. Il s'agit d'un document détaillé dans lequel on retrouve le budget alloué à chacune des activités. Pour plus d'information, veuillez vous reporter au Cadre de travail pour la planification des tâches annuelles d'une Forêt Modèle..
- **Cadre d'évaluation et de surveillance des impacts des Forêts Modèles** — Permet de mesurer et de rendre compte des effets et des impacts des activités par rapport au plan stratégique. Pour plus d'information, consultez le Manuel de l'évaluation et de la surveillance des impacts des Forêts Modèles.
- **Stratégie de communication** — Précise les messages clés, le public cible et les manières les plus efficaces de présenter l'information au public cible. On y établit qui est responsable des communications, fixe un calendrier d'exécution et détermine les avantages et les enjeux des objectifs en matière de communication. Dans la stratégie de communication, on intègre les relations publiques et les activités de sensibilisation dans le but de maximiser l'utilisation et l'impact des ressources. Vous trouverez de l'information sur les communications sur le site du Réseau international de Forêts Modèles (www.imfn.net).
- **Stratégie de mobilisation des ressources** — Indique les ressources nécessaires et disponibles pour vos programmes, les écarts à combler, les sources de financement possibles et les plans en vue de trouver des donateurs. Cette stratégie garantit que tous les intervenants comprennent le rôle qu'ils doivent jouer afin de mettre la main sur les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la mise en oeuvre du plan stratégique et à l'atteinte des résultats visés.



Crédit : Vilhelmina Model Forest, Location: Vilhelmina Model Forest, Sweden

3.1 Le Réseau international de Forêts Modèles (RIFM)

Le Réseau international de Forêts Modèles est une association internationale bénévole dont les membres collaborent au développement durable des ressources naturelles et des paysages forestiers grâce aux Forêts Modèles.

Le RIFM s'appuie sur une approche souple et innovatrice qui combine les besoins sociaux, culturels et économiques des collectivités locales à la durabilité à long terme des ressources naturelles et des paysages forestiers. L'approche veut qu'un partenariat dynamique et inclusif entre tous les organismes, les institutions, les collectivités et les personnes qui utilisent la forêt peut créer les conditions pour l'utilisation durable et efficace des ressources naturelles.

PARTAGE DES CONNAISSANCES

Le Réseau international de Forêts Modèles stimule la mise en pratique sur le terrain de nouveaux concepts et de nouvelles idées dans le domaine du développement durable des paysages forestiers et des ressources naturelles. Il facilite également le partage de ces expériences. En tant que membre du Réseau international de Forêts Modèles, une Forêt Modèle partage ses expériences et ses innovations avec les autres membres qui peuvent en tirer des leçons. Cela inclut les responsables des politiques, qui sont considérés comme des participants et des bénéficiaires des travaux réalisés à l'échelle locale. En réalité, les Forêts Modèles réussies transmettent de la rétroaction aux décideurs en matière de politiques afin que les améliorations réalisées en gestion des ressources naturelles profitent à toutes les personnes et les organisations qui travaillent dans ce domaine.

La plupart des activités de réseautage du RIFM sont rendues possibles grâce au secrétariat du RIFM ou à des initiatives régionales. La collaboration entre les membres du réseau permet aux Forêts Modèles d'avoir accès à de nouvelles ressources et de les affecter à leurs problèmes, ce qui ne serait pas le cas pour une Forêt Modèle individuelle. Cela augmente la probabilité de réussite du projet et peut réduire le temps qu'il faut pour mettre au point une solution à un défi particulier.

Les Forêts Modèles peuvent passer par le comité de réseautage du RIFM ou établir par elles-mêmes des liens avec d'autres Forêts Modèles. D'une manière ou d'une autre, il est important de partager, d'explorer et d'appliquer les vastes connaissances du RIFM afin d'améliorer la gestion des ressources.

Les membres du Réseau international de Forêts Modèles ont la conviction que les paysages forestiers peuvent être gérés de façon à subvenir aux besoins économiques, environnementaux et sociaux des générations futures.

Bien que les Forêts Modèles visent un modèle de durabilité adapté à leur région et qu'elles établissent leurs propres priorités, certains thèmes concernent l'ensemble du RIFM :

Le Réseau international de Forêts Modèles est un mécanisme efficace de partage des connaissances et expériences entre les membres, qui peuvent profiter des leçons apprises par les autres.

- **Bonne gouvernance** — Mise sur pied de structures inclusives, participatives, transparentes et responsables pour les intervenants.
- **Développement économique et communautaire durable** — Création de possibilités de développement économique durable pour les collectivités locales, et répartition améliorée des avantages qui découlent de la gestion durable des ressources naturelles.
- **Conservation et intendance** — Soutien à la collaboration entre les zones protégées, l'industrie, le secteur agricole et les collectivités, et création d'un équilibre entre les valeurs sociales et écologiques nécessaires pour parvenir à une gestion durable.
- **Recherche scientifique et pratiques exemplaires** — Progrès en gestion durable du paysage et communication de connaissances pour une prise de décision éclairée.
- **Partage des connaissances, renforcement des capacités et réseautage** — Soutien aux échanges locaux, régionaux et internationaux qui accélère les travaux en vue de la gestion durable des paysages forestiers.

L'accès au talent et aux connaissances du RIFM peut aider les gestionnaires à définir et à tester des politiques. La réalité étant que de nombreux professionnels de la gestion des ressources travaillent déjà avec les éléments clés du concept de Forêt Modèle, comme la foresterie participative, la gestion axée sur les écosystèmes et les réseaux de collaboration. Dans de nombreux pays, on développe de nouvelles connaissances qui peuvent et doivent être partagées. En effet, les connaissances pertinentes ne sont plus seulement l'apanage des experts. Elles incluent également les connaissances historiques et intimes du lieu couvert par la Forêt Modèle. Un partage ouvert et honnête de toutes les connaissances, et un examen de ces connaissances par les intervenants est idéal pour apprendre les uns des autres.

LES AVANTAGES DE LA PARTICIPATION

Les pays, les organismes et les intervenants individuels qui se joignent au RIFM :

- favorisent l'intendance collaborative entre pays, afin que les recherches, la technologie, les idées et les expériences soient partagées
- font preuve de leadership dans la promotion des valeurs de durabilité associées aux Forêts Modèles
- participent à un processus transparent qui permet aux autres d'avoir un accès gratuit à leur expérience sur le terrain
- éprouvent les stratégies du programme national des forêts et d'autres approches novatrices à la gestion durable des ressources naturelles et du paysage forestier et des ressources naturelles. Les stratégies peuvent ensuite être employées à l'extérieur des limites de la Forêt Modèle

- remettent en question les approches existantes et transforment les établissements, les politiques et les lois actuels
- Favorisent le renforcement des capacités et contribuent à l'atteinte de consensus

Les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent également avoir recours à l'assistance du RIFM relativement à des éléments clés des Forêts Modèles.

- Développement économique et communautaire alternatif
- Participation accrue des femmes et des Autochtones
- La sécurité alimentaire et l'énergie disponible
- Écosystèmes sains, collectivités en santé
- Renforcement des capacités et des institutions, éducation et formation
- Assistance et échanges technologiques

3.2 Le secrétariat du RIFM (SRIFM)

Le RIFM est gouverné par un secrétariat de taille modeste dont les bureaux sont situés à Ottawa, au Canada.

Le RIFM s'efforce de s'assurer que tous les participants sont en mesure de contribuer et de profiter des avantages du RIFM dans leur gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles, peu importe leur situation politique ou économique. Le RIFM vise les trois objectifs suivants au moyen Forêts Modèles :

- Favoriser la coopération internationale et l'échange d'idées sur le concept de gestion durable
- Appuyer la coopération internationale dans des aspects cruciaux des sciences forestières et des sciences sociales qui sous-tendent la recherche de nouveaux modèles de gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles
- Soutenir les discussions internationales en cours sur les critères et les principes du développement durable

Le principal rôle du secrétariat, en collaboration avec les réseaux régionaux, consiste à renforcer et à élargir le RIFM, ainsi qu'à fournir de l'assistance technique aux Forêts Modèles existantes dans les secteurs suivants :

Le principal objectif du secrétariat du RIFM consiste à établir un réseau mondial de Forêts Modèles où sont représentés la plupart des principaux écosystèmes forestiers du monde.

- Les aspects techniques et logistiques de l'établissement et du fonctionnement des Forêts Modèles
- Le réseautage entre les Forêts Modèles et les régions
- L'accroissement des ressources
- La sensibilisation, la promotion et les communications
- L'appui limité et ciblé aux programmes
- Le développement des partenariats et le renforcement des capacités

Le SRIFM ne verse pas de subventions et ne fournit habituellement aucun soutien financier direct aux Forêts Modèles. Lorsqu'il en reçoit la demande, le secrétariat collabore avec les Forêts Modèles dans le but de mobiliser des ressources. Il le fait toutefois à titre de soutien et non en tant que responsable.

Le comité de réseautage du RIFM, qui a été formé à la demande du secrétariat et qui est composé de représentants de chacune des régions, se réunit deux fois par année pour se pencher sur les priorités qui concernent l'ensemble du RIFM. Ces priorités incluent l'orientation stratégique du RIFM, la gestion et l'utilisation efficaces des connaissances et de l'information, la mobilisation des ressources, et l'accélération des innovations dans le domaine du développement durable des paysages forestiers et des ressources naturelles.

RÉSEAUX RÉGIONAUX

Au fur et à mesure que le RIFM s'est élargi et que de nouveaux sites sont apparus aux quatre coins du monde, les Forêts Modèles ont eu tendance à s'harmoniser grâce à des réseaux régionaux officiels ou non. Grâce à ces réseaux, les Forêts Modèles collaborent à des projets et à la formation, lancent des projets conjoints et s'assurent de l'appui politique dont elles ont besoin pour créer davantage de possibilités d'activités efficaces sur le terrain.

Le Réseau de Forêts Modèles ibéro-américain et le Réseau canadien de Forêts Modèles, qui ont respectivement vu le jour en 2002 et en 1992, sont deux réseaux régionaux dotés d'une structure officielle qui font partie du RIFM. Les deux réseaux ont un conseil d'administration qui se réunit régulièrement. Voici quelques autres développements survenus dans les régions :

- Les cinq Forêts Modèles de la Russie se sont regroupées en un réseau non officiel
- Les Forêts Modèles de l'Asie collaborent depuis plusieurs années
- Des pays du Sud et de l'Est de l'Europe, et du Nord et de l'Est de l'Afrique travaillent actuellement à la mise sur pied du Réseau méditerranéen de Forêts Modèles
- Le secrétariat du RIFM appuie la création de deux sites au Cameroun, ce qui constitue la première étape dans l'établissement d'un réseau de Forêts Modèles couvrant l'ensemble du bassin du Congo, une première en Afrique

Ces réseaux régionaux sont des outils importants qui permettent aux Forêts Modèles qui partagent un même type de forêts, une langue et des tendances d'utilisation des ressources de définir des programmes qui répondent à leurs besoins, tout en continuant de participer activement au RIFM.

3.3 Se joindre au RIFM

Pour se joindre au Réseau international de Forêts Modèles, votre Forêt Modèle doit tout d'abord être approuvée par le conseil d'administration du SRIFM. Le processus est relativement simple et le secrétariat offre du soutien par l'entremise de ses membres régionaux et nationaux. Prenez le temps de vérifier si votre pays doit se joindre officiellement à un réseau régional ou encore si votre groupe peut s'adresser directement au RIFM.

Nous vous encourageons à communiquer avec le SRIFM et un réseau régional tôt dans le processus, c'est-à-dire avant même de soumettre votre lettre d'intention, afin d'obtenir des documents qui faciliteront le processus de familiarisation présenté à la section 2.4.

LA MARCHÉ À SUIVRE POUR SE JOINDRE AU RÉSEAU INTERNATIONAL DE FORÊTS MODÈLES

1. Soumettre une lettre d'intention
2. Soumettre une note de concept
3. Faire examiner son dossier par le Secrétariat du RIFM et le réseau régional
4. Être admis au sein du RIFM

1. SOUMETTRE UNE LETTRE D'INTENTION

Lorsque vous êtes prêts à aller de l'avant avec la mise sur pied de votre Forêt Modèle, vous devez envoyer au SRIFM une lettre où vous décrivez les intentions de votre groupe. Si vous êtes dans une région où il y a un réseau, vous pouvez passer par le bureau régional des Forêts Modèles (reportez-vous à l'annexe I pour obtenir les coordonnées des bureaux). La lettre doit comprendre les éléments suivants :

- Une description des intervenants qui participent au projet et leur engagement envers le processus
- Un énoncé de votre intention de mettre sur pied une Forêt Modèle
- La liste des activités réalisées jusqu'à maintenant dans le but de créer une Forêt Modèle
- Une brève description de vos plans d'avenir en matière de développement
- Vos questions et les points sur lesquels vous avez besoin de conseils
- Le nom et les coordonnées d'une personne-ressource

La lettre d'intention détermine les points sur lesquels le SRIFM collaborera avec vous pour la création de votre Forêt Modèle. Vous pouvez obtenir de l'aide afin de définir un processus de mise sur pied de Forêt Modèle qui tient compte de votre situation locale et nationale. Vous pouvez également recevoir de conseils techniques et de l'assistance tout au long du processus de mise sur pied de la Forêt Modèle.

2. SOUMETTRE UNE NOTE DE CONCEPT

L'étape suivante consiste à préparer une note de concept sur votre projet de Forêt Modèle. Vous devriez soumettre la note de concept au SRIFM ou à votre réseau régional quelque temps après avoir soumis votre lettre d'intention. La note de concept devrait contenir les renseignements suivants :

- **Personne-ressource** : le nom et les coordonnées d'une des personnes responsable du projet
- **Territoire proposé pour la Forêt Modèle** : une description de la Forêt Modèle proposée, ce qui comprend la situation socio-économique, culturelle et écologique du territoire, ainsi que les enjeux et les intervenants clés
- **Les principes et les caractéristiques de la Forêt Modèle** : un aperçu de la manière dont votre Forêt Modèle respecte, ou entend respecter, les principes et les caractéristiques propres aux Forêts Modèles
- **Finances** : comment vous prévoyez financer les activités de votre Forêt Modèle

3. FAIRE EXAMINER SON DOSSIER PAR LE SRIFM ET LE RÉSEAU RÉGIONAL

Le SRIFM et votre réseau régional examineront conjointement votre note de concept. Dans le cas des réseaux canadien et ibéro-américain, c'est le conseil d'administration régional qui examinera la note de concept, approuvera la demande et en recommandera l'acceptation au conseil du SRIFM, ou exigera des renseignements supplémentaires. Des représentants du SRIFM et/ou de votre réseau régional visiteront également votre site à une date fixée durant l'examen.

Durant l'étape de l'examen de la demande, il est important de maintenir des communications régulières avec le SRIFM (ou votre réseau régional) afin que le processus ne rencontre pas d'obstacles imprévus. Tout au long de cette étape, vous recevrez rapidement de la rétroaction, et des conseils sur les problèmes détectés durant l'examen. Vous devriez faire de même et soumettre vos propres questions et documents sans tarder. Une rétroaction rapide et régulière vous assure de profiter pleinement des connaissances et de l'expérience du SRIFM, de votre réseau régional et des autres Forêts Modèles. Cela garantit également que les nouveaux sites sont conformes aux principes et aux caractéristiques propres aux Forêts Modèles.

4. ÊTRE ADMIS AU SEIN DU RIFM

Lorsque vous vous êtes occupé de toutes les questions techniques et importantes, votre Forêt Modèle sera officiellement admise au sein du Réseau international de Forêts Modèles par le conseil d'administration du SRIFM.

Le RIFM s'attend à ce que votre partenariat élabore un plan stratégique à la suite de votre admission.

À la suite de son admission au sein du RIFM, votre groupe devra élaborer un plan stratégique pour sa Forêt Modèle. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la section 2.4 du Cadre de travail pour la planification stratégique d'une Forêt Modèle. L'information contenue dans les autres documents de la trousse d'outils pour la création d'une Forêt Modèle sera également utile pour votre Forêt Modèle :

- *Cadre de travail pour la planification des tâches annuelles d'une Forêt Modèle*
- *Manuel de l'évaluation et de la surveillance des impacts des Forêts Modèles*
- *Guide sur la gouvernance des Forêts Modèles*

ANNEXE I. Personnes- ressources clés

Secrétariat du Réseau international de Forêts Modèles
Ressources naturelles Canada - Service canadien des forêts
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
CANADA K1A 0E4

Tél. : 1 613-947-7358
1 613-947-7375
1 613-947-7350
Télec. : 1 613-947-7397
Courriel : imfn@nrca.gc.ca
Site Web : www.imfn.net

Réseau de Forêts Modèles ibéro-américain
Centre agronomique tropical de recherche
et d'enseignement
CATIE 7170
Turrialba, COSTA RICA

Tél. : 506 556-0401
Télec. : 506 558-2057
Courriel : fcarrera@catie.ac.cr
Site Web : www.bosquesmodelo.net

Réseau canadien de Forêts Modèles
a/s de C.P. 2111
Kemptville (Ontario)
CANADA K0G 1J0

Tél. : 613 258-8241
Télec. : 613 258-8363
Courriel : dwinston@rogers.com
Web: www.foretmodele.org



ANNEXE II. Questions clés pour l'évaluation de votre Forêt Modèle

ÉVALUER VOTRE PAYSAGE

- Votre paysage comporte-t-il des ressources forestières et d'autres ressources naturelles importantes, ou encore des caractéristiques environnementales uniques ?
- Le territoire choisi est-il représentatif des caractéristiques sociales et culturelles ainsi que des collectivités de la région ?
- Le paysage choisi représente-t-il une série de valeurs et d'enjeux ?
- Le territoire choisi comporte-t-il différents types de paysages (écosystèmes, utilisations des sols, etc.) ?
- Le territoire choisi est-il représentatif de la région géographique dans laquelle il se trouve ?
- Y a-t-il un raisonnement clairement exprimé pour le choix du territoire ?

ÉVALUER VOTRE PARTENARIAT

- La plupart des habitants ont-ils accès à la Forêt Modèle par l'entremise d'un intervenant qui représente leurs activités, leurs valeurs ou leurs champs d'intérêt principaux ?
- Votre Forêt Modèle compte-t-elle sur un partenariat diversifié d'intervenants qui fixent les objectifs, établissent les priorités et les cibles de développement, et définissent les lignes directrices en matière de politique pour l'ensemble du programme ?
- Y a-t-il des valeurs et des ressources qui ne sont pas représentées ou qui sont sous-représentées dans votre partenariat ?
- Pouvez-vous penser à des groupes et à des intervenants qui ne participent pas à votre projet, mais qui pourraient vous aider à atteindre vos objectifs ?

ÉVALUER VOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA DURABILITÉ

- Votre partenariat s'est-il entendu sur une stratégie pour mesurer vos progrès en matière de durabilité? Les membres de votre partenariat se sont-ils engagés à élaborer et à mettre en oeuvre cette stratégie ?
- Votre partenariat a-t-il un engagement à long terme envers le concept de développement durable? Appuiera-t-il les recherches et le transfert de technologie dans ce domaine ?
- Votre Forêt Modèle a-t-elle l'appui des autorités nationales, régionales et locales (privées et publiques) qui sont responsables du territoire et des ressources concernées ?
- Le programme de votre Forêt Modèle est-il lié à un plan forestier régional ou national ?

ÉVALUER VOTRE GOUVERNANCE

- Votre structure de gouvernance favorise-t-elle concrètement la participation significative des intervenants ?
- Votre Forêt Modèle est-elle administrée par un partenariat d'intervenants qui représentent un éventail d'intérêts (p.

ex., l'industrie, des groupes communautaires, des organismes gouvernementaux, des organisations environnementales non gouvernementales et des groupes forestiers, des établissements de recherche et d'enseignement, des parcs nationaux, des groupes autochtones, des propriétaires fonciers) ?

- Votre Forêt Modèle est-elle gérée par consensus? La structure de prise de décision est-elle transparente ?
- Votre Forêt Modèle a-t-elle formé des comités techniques consultatifs chargés d'élaborer votre programme et d'en rendre compte au comité des intervenants ?
- Votre structure de gouvernance inhibe-t-elle ou empêche-t-elle la participation de certains groupes ?

ÉVALUER VOTRE PROGRAMME D'ACTIVITÉS

- Votre Forêt Modèle reflète-t-elle la plupart des valeurs forestières locales et nationales définies dans un programme forestier national ou un document comparable ?
- Votre Forêt Modèle se préoccupe-t-elle des besoins de la population et des Autochtones locaux, ainsi que de la conservation et de l'utilisation responsable des forêts et des ressources naturelles ?
- Le programme de votre Forêt Modèle présente-t-il les valeurs forestières indiquées comme étant importantes ? Tient-il compte des dimensions sociale, économique, écologique et historique du développement durable des paysages forestiers ?
- Votre Forêt Modèle a-t-elle recours aux méthodes et aux techniques les plus appropriées d'un point de vue environnemental ? Soutient-elle, dans la mesure du possible, la recherche scientifique et l'utilisation de nouvelles technologies ?
- Votre Forêt Modèle offre-t-elle de l'éducation et de la formation dans la région afin de sensibiliser les collectivités locales à son programme ?

ÉVALUER LE PARTAGE DES CONNAISSANCES, LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LE RÉSEAUTAGE

- Votre engagement envers le partage des connaissances est-il mis en évidence dans vos activités de réseautage, dans vos projets de démonstration, dans vos relations avec les autres Forêts Modèles et dans votre participation aux processus internationaux (p. ex., la mise au point et l'utilisation d'indicateurs locaux de la gestion durable des forêts) ?
- Votre Forêt Modèle sera-t-elle un partenaire actif au sein du RIFM et partagera-t-elle ses expériences, ses réussites et ses échecs avec les autres Forêts Modèles ?



Réseau International de Forêts Modèles

Paysages • Partenariats • Durabilité

www.rifm.net

Canada